



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la 48^{ème} réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue le 10 mars 2025, en présence du comité d'investissement :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents du Comité directeur et du comité d'investissement.

L'ordre du jour proposé est adopté par le comité directeur.

2. Adoption du PV de la 47^{ème} réunion du comité directeur

Le PV ainsi que l'extrait de PV, diffusés en amont de la réunion aux membres du comité directeur, sont adoptés à l'unanimité.

3. Présentation et approbation du rapport d'activité 2024 et des comptes financiers annuels au 31 décembre 2024

Le comité directeur déclare avoir reçu et pris dûment connaissance du rapport d'activité pour l'exercice 2024. Ce dernier a été préparé par le comité d'investissement et coïncide avec le rapport du comité d'investissement relatif au quatrième trimestre 2024 tel que requis par la politique générale du Fonds souverain.

Le réviseur d'entreprises agréé du Fonds, EY Luxembourg, présente au comité directeur les états financiers au 31 décembre 2024, y compris le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe, ainsi que le rapport d'audit afférent.

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité les états financiers au 31 décembre 2024 et le rapport d'activité pour l'exercice 2024. La lettre de représentation est également approuvée pour signature par le Président et la Vice-Présidente.

Les membres du comité directeur donnent ensuite pouvoir au Président de signer le rapport d'activité pour le compte du Fonds souverain et de l'adresser au Gouvernement en Conseil ainsi qu'à la Chambre des Députés conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 3, alinéa 5, de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015).

Ils lui donnent également pouvoir de soumettre les états financiers pour approbation au Gouvernement en Conseil et de les publier au Recueil Electronique des Sociétés et Associations dans le mois de leur approbation, conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 3, alinéa 4, de la même loi.



4. Présentation d'une analyse comparative et suggestions préliminaires concernant une révision de la politique d'investissement

Le Président rappelle qu'une réunion tenue en février avait porté sur des sources de financement alternatives. L'attention se porte désormais sur la politique d'investissement du Fonds, considérée comme relativement rigide. Bien que le rendement du Fonds soit conforme aux objectifs, il reste limité par une concentration sur seulement deux classes d'actifs.

Dans ce contexte, le comité d'investissement, en collaboration étroite avec la banque de référence du Fonds, a mené une analyse comparative avec d'autres fonds souverains. Il en ressort que la part allouée aux obligations apparaît relativement élevée, tandis que l'exposition aux actions semble pouvoir être renforcée. L'analyse révèle également que le Fonds ne recourt pas aux investissements alternatifs (private equity, immobilier, infrastructures, hedge funds), pourtant courants dans d'autres fonds souverains.

Sur la base de cette analyse et des réflexions menées, le comité d'investissement présente une première proposition d'une nouvelle allocation cible, avec une répartition en actions, en obligations, en private equity, en immobilier et en matières premières (y compris les crypto-actifs).

De manière générale, l'approche SRI resterait une référence dans la politique d'investissement adaptée, bien qu'elle soit plus complexe à appliquer aux investissements alternatifs.

Il est à noter qu'une nouvelle allocation cible nécessiterait une réévaluation du profil de risque, ainsi qu'un exercice spécifique pour déterminer les nouveaux paramètres de la VAR.

Enfin, à la suite de cette première discussion, le comité d'investissement proposera au comité directeur d'ajouter de nouvelles catégories d'actifs (private equity, immobilier et crypto-actifs), sans préjuger des choix d'investissement finaux. Cette proposition vise à explorer de nouvelles options pour rendre la politique d'investissement plus agile, dynamique et génératrice de rendement.

Le comité directeur charge le comité d'investissement de poursuivre l'analyse de ces pistes.

5. Budget annuel 2025 et Budget pluriannuel 2025-2029

Le secrétaire présente le budget annuel et pluriannuel pour les années à venir.

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité le projet de budget annuel 2025 et pluriannuel 2025-2029.

6. Proposition d'investissement de la dotation annuelle 2025

Le comité directeur note que le Fonds souverain recevra la dotation annuelle d'au moins 50 millions d'euros EUR pour l'année 2025 avant la fin du mois d'avril, conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, alinéa 6, de la loi modifiée du 19



décembre 2014. En vertu de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, alinéa 5, de cette même loi, le montant de la dotation sera ajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation national (IPCN).

Le Président renvoie dans ce contexte à la proposition d'investissement préparée par le comité d'investissement, dont la recommandation est suivie par le comité directeur.

7. Divers

Le comité directeur prend acte d'informations d'un ordre administratif.

La prochaine réunion est fixée au 13 juin 2025 à 16h00.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2025

Bob Kieffer

Président